

A l'attention des membres du Comité de quartier
n° 3
Saint Nizier – Racin – Malossane Haut et Bas

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 18
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 15 janvier 2015

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 10 décembre 2014, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés à la fiche navette que vous nous avez transmise.

Fiche navette n°1 – Fossé de ravinement devant et aux alentours du 1374 route de Racin

- Comblement du creux le long de l'enrobé. Ce creux est dangereux lors des croisements car risque d'endommagement des voitures, de plus entrave au stationnement le long de la route.

Réponse :

La partie considérée est en domaine privé et la Ville ne peut, de ce fait, intervenir sur cette partie bordant la route de Racin qui sert en outre, ponctuellement, au stationnement des riverains. Dès lors, afin d'éviter toute ambiguïté et sécuriser ce passage, il est proposé de tracer lors d'une prochaine campagne de traçage une bande de rive afin de délimiter l'emprise publique.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre qui se déroulera le mercredi 11 février 2015 à 20h, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Cyril BRUYERE

Conseiller municipal délégué
à l'urbanisme



Véronique BERNOUD

Adjointe chargée de la politique de
la ville, de la vie des quartiers, de
la citoyenneté, de l'administration
générale et de la sécurité

